

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES MESURES LÉGISLATIVES VISANT À INTERDIRE LE CHANTAGE DES SOCIÉTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Merci, madame le Président. J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

La Compagnie de la Baie d'Hudson et la société Simpsons Limitée ont essayé de forcer leurs fournisseurs à leur accorder des réductions rétroactives, ce qui rendrait la situation insupportable dans l'industrie du vêtement, et tout cela, par la faute du gouvernement actuel. Aussi, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre fasse immédiatement le nécessaire pour adopter une mesure législative qui interdise toute initiative de ce genre de la part des sociétés, car c'est ni plus ni moins du chantage.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA FAMILLE ROYALE

L'ANNIVERSAIRE DE LA REINE MÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en reconnaissance d'une facette importante du patrimoine culturel, linguistique, constitutionnel et moral du Canada, j'ai de bonnes raisons de croire que la Chambre consentira unanimement à débattre la motion suivante que je présente avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre demande au gouvernement de marquer comme il se doit le quatre-vingtième anniversaire de la reine mère, le 4 août prochain, soit en émettant un timbre spécial portant son effigie, soit en frappant un dollar en argent ou une autre pièce de monnaie en l'honneur de Sa Gracieuse Majesté, en reconnaissance de l'exemple d'héroïsme qu'elle a donné pendant la dernière guerre mondiale à tous les citoyens du Commonwealth en restant sans relâche aux côtés de son époux, le regretté roi George VI, au mépris des risques d'invasion et des bombardements.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

AGRICULTURE CANADA

L'UTILISATION DE TERRES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE POUR LES COMPÉTITIONS DE LABOURAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture de revenir sur sa décision d'interdire à l'Association des laboureurs d'Ottawa-Carleton d'utiliser les terres d'Agriculture Canada dans la ceinture verte de la capitale nationale pour les compétitions internationales de labourage de 1983, ce que leur avait permis le député d'Elgin lorsqu'il était ministre de l'Agriculture dans le dernier gouvernement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PIPE-LINES DU NORD

L'APPROBATION DE LA CONSTRUCTION DU TRONÇON PRÉFABRIQUÉ DU GAZODUC DE L'ALASKA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'aimerais adresser une question au premier ministre. Un simple oui ou non suffira comme réponse. La Foothills Pipe Lines a demandé au gouvernement de lui faire savoir au 15 juillet au plus tard s'il approuvait la construction du premier tronçon du pipe-line de l'Alaska qui doit être construit cette année, or cette date approche à grands pas. Il ne reste plus que quelques jours.

Le gouvernement peut-il nous dire si oui ou non il compte donner cette approbation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, oui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est ce qu'il voulait.

M. Nickerson: Madame le Président, la réponse est simple, c'est vrai; mais je dois dire que ce n'est pas tout à fait celle que j'attendais même si j'en prévoyais une semblable. J'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le ministre pourrait-il confirmer que, dans l'éventualité où la construction du premier tronçon du pipe-line n'est pas approuvée, il en résultera une perte pour le Canada—à une période de chômage grandissant, d'activité économique languissante et de balance des paiements très inquiétante—de quelque 150,000 hommes-années d'emploi, surtout dans les régions déjà durement éprouvées du centre du Canada, et d'environ 2 milliards de dollars par année à notre compte commercial?